



Besion de conseils pour pension alimentaire svp

Par **anita**, le **11/02/2010** à **20:23**

Bonjour, rnje me suis séparée de mon ex car il ne s'occupait pas du bébé (non mariés). rnNous sommes passés devant le " JAF" le 08 sep 2009, pour la garde et les frais de pension alimentaire pour élever mon enfant(2ans et demi).rn rnJ'ai reçu l'extrait du jugement le 22 sep 2009, mais je n'ai pas reçu la signification du jugement par huissier a ce jour.rnJ'ai la garde de mon enfant et lui un droit de visite toutes les deux deux semaine.rnmon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....rnquestionsrnDois je attendre la signification du jugement par huissier pour faire quelques choses, mais faire quoi?rnQue puis je faire pour qu'il paie régulièrement ?rnla vie n'est pas simple.....et vous le savezrnMerci par avance.rnCordialement

Par **Marion2**, le **11/02/2010** à **23:22**

Bonsoir,rrnAvec l'extrait de jugement, vous pouvez saisir un huissier. rnAgissez rapidement afin de pouvoir récupérer les impayés et demandez une saisie sur salaire afin de percevoir régulièrement votre pension alimentaire.rnLes frais seront à la charge du père. rnBon courage.

Par **anita**, le **12/02/2010** à **18:06**

Bonjour, merci pour votre soutien. rnEs ce que je recevrai la signification du jugement par

huissier?rndois je attendre de l'avoir reçue?rũa m'inquiète de ne pas l'avoir reçue.rnMerci